VILLENY NEWS - n° 76 - 1er juin 2024

Bonjour à toutes et à tous, Une lettre avec des informations utiles à partager sans modération. Bonne journée.

La Vicairerie - juin 2021 à juin 2024



La commune de Villeny souhaite valoriser et embellir son cœur de bourg afin d'offrir un cadre de vie de qualité pour ses habitants et pour les touristes de passage. L'aménagement paysager de

La Vicairerie représente une phase importante de ce programme. Les trois invités du film, Mathilde Baranez et Maxime BoAy, concepteurspaysagistes et Hubert Chevallier, maire de Villeny, échangent sur la genèse et la réalisation participative de ce projet environnemental, original et novateur.

La vidéo, c'est ici!

Le rdv du Bouchon niovillien

VILLENY SAMEDI 8 JUIN

Rejoignez le Bouchon niovillien à :

15h00 Concours de pétanque

- Inscriptions sous la halle jusqu'à 14h45
 - Jet du but 15h00
 - 4 parties
 en doublettes

8€

21h00 Repas sous la Halle

- Jambon à l'os braisé
 - Pommes de terre

 à la braise
 - Fromage
 - Dessert

22 €

Réservation et règlement pour le repas (jusqu'au 1er juin)

Bruno Z: 06 88 33 09 08

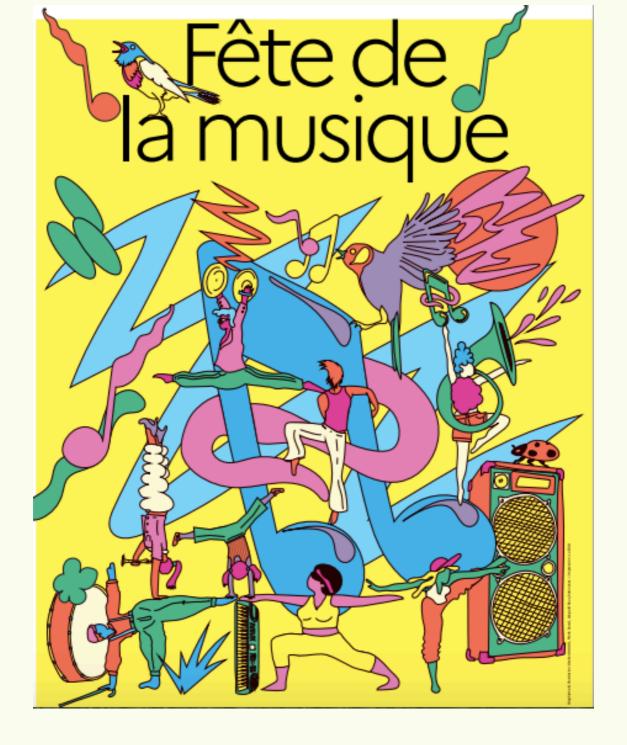
Bruno C: 06 60 44 85 95

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Fête de la musique

Samedi 22 juin à 20h30 sous la Halle.

Au programme : La Muroise et l'Espérance de Fontaines-en-Sologne Buvette au Petit Niovillien - Restauration à l'Auberge de Villeny



Une nouvelle signalétique



Le premier élément de la signalétique touristique vient d'être installé, sur l'aire de départ des randonnées. Des panneaux en centre-bourg, à l'étang, près de la grange rue des Acacias, rue Eugène Clémenceau... viendront compléter cette installation et guider les promeneurs vers les différents circuits.

Soleil, tondeuses et nuisances sonores...

Les travaux de chantier, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués que :

· du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 et 19h00

• le samedi :

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00

L'article R. 1334-31 du CSP indique « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... ».

- Le bruit que je fais et qui dérange mes voisins peut me conduire à payer une amende de 68 € à 450 €.
 - Dans la rue aussi, je respecte les autres, j'évite d'être bruyant (pot d'échappement détérioré, accélérations intempestives...) sinon je m'expose à payer une amende de 68 € à 450 €.
 L'emploi de pétards, fusées ou artifices dans l'espace public entraîne une sanction de 450 €.

Jeudi 27 juin, promenons-nous dans les bois.



Une promenade, ça vous tente?

Il y a plusieurs bonnes raisons pour venir rejoindre les fidèles de cette balade mensuelle : vous ne connaissez pas bien les chemins communaux, vous êtes nouvellement installés à Villeny, vous êtes seul(e) et une promenade en solo, c'est pas rigolo, vous êtes en vacances... votre municipalité vous propose une balade niovillienne d'environ 1h30. Une fois par mois, le **jeudi matin**, vous pourrez découvrir,

avec 2 accompagnateurs, étangs, landes, forêts et bien d'autres choses encore...

Rendez-vous sous la Halle - départ à 9h30 - Inscription gratuite

Pour tous renseignements :

communicationmairie@villeny.fr ou 02 54 98 35 25

Pour être informé en priorité des nouvelles vidéos, n'hésitez pas à vous abonner à la chaîne Villeny Star en cliquant sur le bouton " s'abonner ".

https://www.youtube.com/@villenystar2959

Culture et partage

Cet espace est à vous.

Vous avez lu un super bouquin ou vu une série géniale,
vous avez une recette que vous souhaitez partager,
vous avez découvert une chouette promenade...
N'hésitez pas à partager en envoyant les infos à
communicationmairie@villeny.fr

© 2024 VILLENY NEWS

communicationmairie@villeny.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur VILLENY NEWS

Se désinscrire

